



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES à JALHAY-SART chemin de la Fontaine

Le Bourgmestre,

- Vu la demande écrite introduite le 15/05/2023 par Monsieur Damien DELVENNE (087/77.10.62) damien@g-d.be sollicitant une fermeture de la chaussée devant son domicile le jeudi 08 juin 2023 à l'occasion de la présentation de son entreprise.
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le 08/06/ 2023 entre 15h00 et 22h00, la circulation des véhicules sera interdite dans les rues suivantes :
- Chemin de la Fontaine entre son intersection avec le chemin du Chêne et le chemin Sur les Brioux
- Chemin Sur les Brioux entre son intersection avec le chemin de la Fontaine et l' immeubles n° 2

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux C3 + excepté circulation locale). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des travaux 24 hrs à l'avance et retirée dès la fin des festivités par le demandeur sous son entière responsabilité.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au demandeur

Jalhay le 18 juin 2023
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

